

Monographie de Saint-Lary

I

Le village de Saint-Lary est gracieusement assis au fond de la riante vallée d'Aure ; à deux cents mètres au sud de cette commune, la vallée se ferme tout à fait, laissant un étroit passage à la rivière Neste qui roule ses flots souvent impétueux entre les prairies en pente de Cadeilhan-Tracherre sur sa rive gauche, et la route Nationale n° 129 d'Auch en Espagne sur sa rive droite.

La commune de St-Lary est bornée au Nord par le territoire de Vielle-Aure ; à l'Est par ceux de Sailhan, d'Ens, d'Azet et de Génost ; au sud par le royaume d'Espagne et à l'Ouest, par les territoires de Tramezaygues, de Cadeilhan-Tracherre, de Vignac et la Neste.

Son étendue est de 1853 ha 68 ares dont 146 ha 38 ares appartiennent à des particuliers ; le reste constitue le domaine communal (en grande partie dans l'indivision de Sailhan).

Le village est à 2 kilomètres au Sud de Vielle-Aure, son chef lieu de canton ; à 57 km de Bagnères qui est son chef lieu d'arrondissement et à 65 km de Tarbes.

La partie du territoire de cette commune et le village situé dans la vallée même, forment un vaste demi-cercle d'environ onze cent mètres de diamètre ; les terrains en pente qui entourent ce demi-cercle concourent à donner à ces lieux l'aspect le plus charmant : tantôt ce sont des pittoresques bosquets, dont les rayons du soleil ont peine à traverser l'épais feuillage ; tantôt ce sont des terres labourables que les propriétaires les plus intelligents et les moins adonnés à la routine convertissent en prairies artificielles.

Les maisons du village qui s'échelonnent à droite et à gauche de la route nationale sont toutes de construction récente, la localité ayant été cruellement éprouvée par des inondations dont il sera parlé plus loin.

Les hautes montagnes qui semblent encaisser St-Lary et le protéger de leurs puissants contreforts, paraissent, d'après la construction géologique du sol, recéler des gisements métalliques. De nombreuses fouilles ont été pratiquées dans le but de découvrir ces gisement, mais n'ont jusqu'à ce jour abouti à aucun résultat.

S'il faut en croire la tradition, les Romains, bien longtemps avant notre ère, auraient connu et exploité sur le territoire de cette commune des mines d'or et d'argent.

On voit encore au Sud-Est du village, un lieu appelé Coudère, des blocs en partie effrités par le temps qui comblent les trous pratiqués dans le sol. La tradition ajoute que des recherches ont été faites plus tard dans ce sens, mais sans résultat.

Les roches des montagnes de cette commune sont plutôt de nature schisteuse que granitique ; on y voit aussi du calcaire et même du marbre en divers endroits. Le rocher de Lette, situé à l'endroit même où la Neste débouche dans la vallée, présente un fait curieux qui semble vouloir contrarier les règles de la géologie.

La Neste qui forme la limite occidentale du territoire de Saint-Lary, et qui n'a qu'un débit de 126 000 litres par minute, en temps ordinaire, est sujette, à l'époque de la fonte des neiges et des grandes pluies, à de terribles crues qu'ont causé en 1788 et en 1834 la ruine presque complète des habitants de la commune.

L'inondation de septembre 1788 changea le lit de cette rivière et le transporta à 12 toises plus à l'est (soit en chiffres ronds 23 mètres). Le village fut recouvert par les eaux et on constate encore aujourd'hui que les rares maisons qui furent épargnées, ou qui ont été rebâties sur les mêmes fondations, sont situées à un niveau bien plus bas que le niveau ordinaire du sol. Les archives de la Mairie possèdent des documents établissant le souvenir des désastres qui affligèrent la paisible cité. Parmi ces documents, on retrouve une adresse à Messieurs du Directoire des Hautes-Pyrénées, dans laquelle les habitants se plaignent de l'usurpation, par un nommé Ducuing, des terrains placés entre l'ancien lit de la Neste et le lit actuel. Il est dit dans cette adresse que le despotisme du St Ducuing aurait pu triompher avant des grands événements publics qui relevèrent notre patrie à cette époque ; mais ajoute l'adresse aujourd'hui que les mœurs sont régénérées. M. Ducuing ne doit compter ni sur le silence de la communauté de St-Lary, ni sur la faveur des tribunaux.

L'inondation de 1834 se produisit pendant les journées 27, 28 et 29 du mois de juillet. Une crue terrible enleva les fortins qui maintenaient la rivière, sur la rive droite, au rocher de Lette, et les flots furieux dirigèrent leur cours vers le Sud-Ouest du village. Celui-ci fut submergé en entier, et le fort du courant emporta plusieurs maisons. Fort heureusement, la population qui avait prévu cette catastrophe avait eu le temps de s'enfuir et de trouver un abri soit chez Rey Péboscy, maison située au pied de la montagne, soit dans les granges de Palos, soit encore dans la commune de Sailhan. Pendant plus d'un mois, la rivière conserva son lit à travers les champs sis à l'Est du village. Quand les eaux eurent baissé, et que les habitants voulurent se rendre chez eux, pour se rendre compte des dégâts causés par le terrible fléau, il leur fallut arriver au fond de Cadéac le seul épargné dans la vallée.

Des souscriptions publiques et des fêtes de charité furent organisées sur divers points du territoire français, pour venir au secours des inondés. M. de Ségur D'aguessau, alors Préfet des Hautes-Pyrénées, se rendit sur les lieux du sinistre, et ayant reconnu que l'escarpement du rocher de Lette était le seul moyen de prévenir les nouveaux désastres, appuya, de tout son crédit, ce projet auprès du gouvernement, qui accorda une grande partie des fonds nécessaires à l'exécution des travaux. Le rocher fut percé et la Cascade qui porte le nom du Préfet dont le nom est resté populaire à Saint-Lary vit le jour.

A cet endroit même, on vient d'ériger, il y a deux ans, une statue à la Vierge (*écrit comme ça p.4*).

Une nouvelle crue de juin 1886 a emporté la route Nationale sur une longueur de huit cents mètres en amont de Lette. Un passage provisoire a été construit et l'Administration des Ponts et Chaussées étudie actuellement un projet pour l'établissement de la route sur la rive gauche, depuis Lette jusqu'à la Croubi.

La population de Saint-Lary va puiser l'eau nécessaire à son alimentation, à la rivière ; à l'époque des crues elle est obligée de parcourir un long trajet pour se procurer de l'eau potable. Plusieurs projets, pour l'établissement de fontaines publiques, ont été mis à l'étude ; mais la pénurie de la caisse municipale en empêche l'exécution.

Le village est à une altitude de 804 mètres ; le climat y est sain ; les vents dominants sont ceux du Nord pendant l'été, et ceux du Sud pendant l'hiver ; ordinairement la pluie tombe en abondance au printemps et à l'automne. Le vent y est très froid, pendant l'hiver, à cause de la gorge de Lette qui se trouve à une faible distance ; la neige y tombe en grande quantité et y séjourne pendant deux ou trois mois consécutifs s'il ne survient pas des pluies douces jointes au vent du Sud. Mais si l'hiver y est rude, on y jouit pendant les autres saisons d'une température moyenne (température moyenne de l'hiver 5° avec des extrêmes de -11°, température moyenne de l'été 16° avec des extrêmes à 25°). Il convient d'ajouter que pendant les journées les plus chaudes de l'été, l'épaisse couche de sable et de gravier que les inondations ont déposée sur le sol, reflète une chaleur parfois suffocante, mais sans jamais donner lieu à aucune espèce d'épidémie.

II

D'après le recensement de mai 1886, la population de Saint-Lary comprend 234 habitants, en 1881 elle était de 269, en 1866 de 248 et 1821 de 207.

Le village comprend aujourd'hui 52 maisons ; il n'en comptait que 32 en 1834. Comme on le voit, par ces derniers chiffres, cette commune a acquis, depuis un demi-siècle, une importance qui est due : 1^{er} à la construction de la route nationale qui y aboutit, et qui en fait le centre des transactions commerciales de toute la vallée d'Aure avec l'Espagne ; 2^e à l'établissement de la douane qui compte neuf employés dans cette localité, savoir : un receveur, un brigadier, un sous-brigadier et six employés. Il est à remarquer toutefois que la population fixe tend à diminuer, cela est dû à l'émigration des jeunes gens et des jeunes filles vers les cités urbaines, où ils espèrent trouver un travail moins dur et plus rémunérateur.

La population se divise, savoir :

Population agglomérée : 215 habitants

Population éparses : 19 habitants

Total : 234 habitants

Les maisons et les ménages se répartissent ainsi :

Le village : 48 maisons et 60 ménages

...

En vertu de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale, la commune élit 10 conseillers municipaux, et ces derniers choisissent dans leur sein un Maire et un adjoint.

Les fonctionnaires municipaux sont au nombre de deux : le garde champêtre et l'appariteur communal ; les fonctionnaires de l'Etat sont au nombre de quinze : un curé, un instituteur et une institutrice, neuf employés des douanes, un cantonnier chef, un brigadier forestier et un garde.

Le culte catholique est le seul reconnu et suivi dans la commune ; l'enseignement religieux est donné par un desservant.

Saint-Lary relève de son chef lieu de canton pour le service des postes et télégraphes. Le facteur fait sa distribution le matin, à sept heures, en montant à Tramezaygues et à Aragnouet ; en revenant de ces communes, vers les 11 heures, il fait la levée de la boîte aux lettres, ce qui permet aux habitants de répondre le jour même aux correspondances pressées qu'ils ont reçu le matin.

La commune relève encore de son chef-lieu de canton pour le service de la perception. La valeur du centime est de 11,21. Les revenus ordinaires sont : 1^{er} la mise en ferme d'une grange communale, 2^e la moitié du produit de la vente de l'excédant des hubages des hautes montagnes indivises avec Sailhan, 3^e la moitié du produit de l'adjudication des coupes abattues tous les ans dans les forêts de Rieumajou, soumises au régime forestier ; 4^e la moitié du prix de ferme de l'hospice de Rieumajou également dans l'indivision avec Sailhan.

Depuis trois ou quatre ans les revenus communaux ont considérablement baissé. Ainsi, tandis que les recettes effectuées pendant l'exercice 1874 s'élevaient à 6115ct 42, celle de 1881, à 9601ct 93, celles de 1882 à 8974ct 62, elles ont seulement atteint en 1886 le chiffre de 2942. Cet état des choses est dû à la forte baisse qu'a subie le bois de construction. En 1885 et 1886 les coupes sont restées invendues, ce qui met la commune dans une situation pécuniaire des plus difficiles ; elle ne peut arriver à payer les charges locales et à servir les intérêts des sommes dues pour des dépenses dans lesquelles on s'est inconsidérablement engagé.

III

Les principales productions agricoles sont le blé et le seigle ; les pommes de terre, le maïs et le sarrasin. On cultive aussi, mais en petite quantité, l'orge, le millet, le chanvre et le lin ; quelques ares de terrain sont encore ensemencées en pois, fèves et haricots que l'on consomme à l'état de légumes verts.

Sur les 51 hectares 99 ares que comprends la commune en terre labourables, les 2/3, soit 34 hectares 66 ares sont employés à la culture des céréales, dont le rendement moyen est de 18 hectolitres par hectare, et un produit total de 620 hectolitres. Mais ce recensement, qui serait insuffisant pour les besoins des habitants, est rarement atteint, soit par suite des mauvaises conditions dans lesquelles se font les semailles, depuis quelques années, à cause des hivers précoces ; soit encore, par suite de la rigueur du climat pendant la triste saison, et du long temps que la terre reste couverte par une épaisse couche de neige.

L'expérience a appris aux cultivateurs que le blé ou froment réussit mieux que le seigle dans les hivers où la neige tombe abondamment, et qu'elle séjourne pendant longtemps ; mais que le seigle résiste beaucoup plus aux fortes gelées, quand le sol reste découvert. L'inconstance des saisons ne leur permettant pas d'agir dans l'un ou l'autre de ces sens, on ensemence beaucoup de méteil, mélange de ces deux céréales.

Les particuliers trop souvent dans leurs légitimes espérances, commencent à tourner leurs roues vers les révoltes printanières qui réussissent beaucoup mieux.

La pomme de terre surtout contribue au bien être des habitants, tant pour leur nourriture que pour l'engrais des animaux. Ce tubercule donne un rendement moyen de 220 hectolitres par hectare, mais il faut tenir compte qu'on ne le cultive que dans les terrains de première qualité.

Les habitants, comprenant les avantages d'un potager bien tenu, en ont un soin tout particulier. Aussi trouve-t-on dans leurs jardins des beaux produits dans les espèces les plus variées : choux, salades, oignons, ails, tomates, piments, poireaux, échalotes jusqu'à des asperges et des artichauts, ce qui constitue un grand progrès pour cette contrée où la plupart de ces produits étaient inconnus il y a quelques années. Ces innovations sont dues, non à la population de Saint-Lary proprement dite, mais aux nombreux étrangers, fonctionnaires et autres qui les ont importés.

Nos paysans, à la suite de quelques essais qu'ont pleinement réussi, ont compris l'avantage de convertir les terres labourables, situées dans les terrains en pente, ou en prairies artificielles lorsqu'il ne se trouve pas de source ou de ruisseau à proximité.

Les prairies naturelles occupent une étendue de 65 hectares et produisent en moyenne un rendement de 48 quintaux métriques de foin et 28 de regain à l'hectare. A l'automne, après la récolte du regain, ces prairies sont abandonnées, un pâturage, à l'espèce bovine qui y trouve sa nourriture jusqu'à l'arrivée de la neige.

L'irrigation de ces prairies se fait dans d'excellentes conditions ; ce sont les eaux de la Neste, conduites par un canal, qui prend naissance à Lette, qui vont désaltérer ces prairies arides par suite de la mince couche de terreau, et de l'épaisse couche de sable qui en forme le sous-sol.

Le seul engrais connu et employé dans la localité est l'engrais de la ferme. Encore fait-il souvent défaut aux cultivateurs, qui donnent la paille comme nourriture aux animaux, au lieu de pouvoir l'employer totalement comme litière. Les vastes forêts que possède la commune pourraient fournir à ses habitants des feuillages secs qu'ils emploieraient en litière, et qui augmenteraient le fumier, et partant le rendement des récoltes ; mais l'administration forestière qui, à tort ou à raison, passe ici pour être fort despote, pourrait bien s'y opposer.

La propriété est tellement morcelée, l'étendue possédée par chaque propriétaire, tellement restreinte ; et, par suite, l'exploitation, si peu importante, que les particuliers ne peuvent s'imposer de fortes dépenses pour l'amélioration ou l'achat d'un matériel agricole convenable. Aussi, le seul instrument aratoire et la seule machine introduits depuis 20 ans dans la commune, sont la charrue en fer, pour le défoncement des terres, et une batteuse à manège mise en mouvement par deux paires de vaches, et appartenant à une douzaine de propriétaires qui l'ont achetée en commun.

Comme il a déjà été dit la commune de Saint-Lary possède en indivis avec celle de Sailhan 1318 hectares de forêts soumises presque en totalité au régime forestier, et 3 hectares lui appartenant en propre et distrait de ce régime.

Les essences dominantes de ces forêts sont parmi les arbres à haute futaie : le pin, le sapin et le hêtre ; on y voit aussi beaucoup de mort-bois : bouleau, noisetier, buis, houx, genévrier, genêt etc.

Pendant longtemps, le produit des forêts a fait l'aisance de la commune ; mais depuis quelques années, les coupes restent invendues, ou se vendent, à des prix tellement bas, que ces adjudications suffisent à peine à payer les agents forestiers. Ainsi, en 1886, la vente des coupes a seulement atteint le chiffre de 579ct, tandis que la commune paye 535ct pour les gardes. Aussi cette administration est

fort peu populaire dans la commune et les particuliers prétendent que la 2^e Brigade de la Subdivision d'Arreau aurait assez de trois gardes au lieu de cinq, qu'elle en compte. La nécessité d'entrer dans la vie des économies est peut-être la seule force des leurs arguments.

Ils sont aussi tout à fait opposés au reboisement de leurs montagnes ; et en cela ils ont peut-être raison. Les surfaces déboisées du Rieumajou sont partout gazonnées, et par conséquent sans danger pour les éboulements et les inondations. D'autre part, reboiser les montagnes, c'est condamner les pacages, et par suite plonger les habitants dans la plus noire misère, leur seule industrie étant l'élevé du bétail.

Les forêts communales fournissent en abondance les habitants en bois de chauffage, dont ils font plus ample provision pour l'hiver. On ne fait pas de coupe affouagère proprement dite, mais l'administration forestière autorise tous les ans l'abattage d'une certaine quantité de mort-bois suffisante pour les besoins des particuliers. De plus, la commune réserve en leur faveur les branchages provenant des coupes ordinaires, achetées pas des adjudicataires du pays qui font façonner et scier le bois, et qui l'exportent ensuite dans le Gers. Mais cette industrie est en pleine décadence : ainsi la carme (??? p. 10) des planches de 18 empans de longueur, équivalant à un rectangle de six mètres sur quatre qui valait 28 et 30 francs, il y a quelques années, ne vaut plus aujourd'hui que 17 et 18 francs.

Les espèces bovine et chevaline sont les seules élevées dans la commune. Ces animaux y **sont** l'objet de soins tout particuliers. On les soigne mieux qu'autrefois : on leur donne une nourriture abondante, mais pas assez variées. Quant à l'hygiène, elle laisse beaucoup à désirer ; les étables et les écuries sont trop basses et trop peu aérées. La litière faisant presque toujours défaut, les animaux sont tenus dans un état de malpropreté nuisible à leur croissance et à leur santé. Ils vont passer la moitié de l'année dans les hautes montagnes où ils trouvent des pâturages sains et abondants.

L'ours des Pyrénées habite les sombres forêts du Rieumajou, où les hardis et intrépides chasseurs de Tramezaygues vont le poursuivre et le tuent. Les isards vivent aussi en nombreuses caravanes dans ces lieux, et sont l'objet de diverses chasses organisées par nos montagnards qui y trouvent plaisir et profit. Les braconniers détruisent beaucoup de lièvres à l'époque des neiges, en les poursuivant à la piste, sans cette circonstance, la chasse de ce petit rongeur, serait très productive dans notre contrée.

La Neste et le ruisseau de Rieumajou ne nourrissent d'autres poissons que la truite qui est d'un goût exquis. On la pêche à la ligne et au filet.

Une scierie, deux moulins à farine, mis en mouvement par un canal dérivé de la Neste, constituent les seules usines de Saint-Lary. Les deux moulins furent rendus à la communauté de 26 février 1691, par Nobles Jeu d'Agut et Joseph de Bengue ??? (p.11), en la somme de 80 livres. En 1793, ils furent cédés aux 23 co-propriétaires actuels qui en retirent une ferme annuelle de 180 francs.

La route nationale n° 129 construite en 1865 et le chemin de ??? (p.11) sont les principales voies de communication qui aboutissent à Saint-Lary. Le chemin n°19 établit une circulation facile entre la commune et son chef lieu de canton. Il n'en est pas de même avec le chef-lieu d'arrondissement, pour lequel il n'y a d'autres communications directes que la route thermale, par le col d'Aspin, route impraticable pendant la moitié de l'année. Un voyage de Saint-Lary à Bagnères coûte beaucoup de

temps et d'argent. On prend à Vielle-Aure les voitures publiques qui font en même temps le service des postes depuis Lannemezan. Ces voitures manquent du confortable nécessaire pour un long trajet et occasionnent de grandes fatigues. A Lannemezan, on prend la voie ferrée jusqu'à Tarbes, d'où l'on se rend encore, par chemin de fer, jusqu'à Bagnères. On est donc obligé, pour une distance de 57 kilomètres, d'en parcourir plus de 100, au prix de dépenses onéreuses et de pertes de temps fort regrettables.

Saint-Lary est le centre de nombreuses transactions commerciales franco-espagnoles. Tandis que les habitants des frontières de la presqu'île ibérique, important chez nous des peaux, des laines et de l'huile, ils viennent s'y approvisionner de céréales et de divers autres objets de consommation.

Les mesures anciennes, encore en usage dans la localité, sont le coupeau, qui équivaut à 2/3 du double décalitre, et l'aïmio ou 1/2 coupeau pour les céréales ; la carme pour les planches. La couperade et le journal servent d'unité de mesure pour les surfaces agraires. La couperade vaut 1 are 82 centiares ; le journal vaut 12 couperades ou 21 ares 84 centiares.

IV

Nous ne savons pas au juste d'où Saint-Lary tire son nom. Nous serions portés à croire cependant que ce nom lui vient de l'église paroissiale même de St-Hilaire, ainsi appelée dans divers documents que nous avons trouvés dans les archives de la Mairie, et remontant à des époques très reculées. St-Hilaire (en patois Son Lary, et non Hilary) a été pendant longtemps le patron de la paroisse.

L'histoire de la commune de St-Lary se confond avec celle des autres communautés de la vallée d'Aure, dont les habitants combattirent vaillamment pour leur indépendance.

Le temps nous faisant défaut pour traiter d'une manière consciencieuse cette partie de notre tâche, nous allons nous contenter de rapporter succinctement, dans leur ordre chronologique, les faits et les événements les plus importants que nous ont révélés les recherches que nous avons faites.

A l'époque où les maures terrorisaient la vallée d'Aure, les habitants de Vielle passèrent en Espagne pour solliciter, du roi d'Aragon, Sanche Abarca, qu'il vînt les délivrer du joug des Infidèles. Sanche vint en France, et les chevaliers d'Aure, parmi lesquels les chevaliers de Hachan et Manaud de Goth ou lieu de St-Lary, se joignirent à lui. Un premier engagement eut lieu entre Tramezaygues et Vielle près de Saint-Lary. Les Sarrasins furent repoussés vers le Nord et complètement défait près de Cadéac au lieu appelé encore Camp-Bataillé.

27 avril 1457, Jean V, comte D'Armynou (p.13), donne et lègue aux habitants et manants des communautés de St-Lary et Sailhan les forêts, montagnes et vacants du Rieumajou, à la condition, par ces communautés, d'entretenir l'hospice et de chemin de Rieumajou.

1473 : La vallée d'Aure fut volontairement unie à la couronne française par un traité synallagmatique.

18 juin 1543 : Sous les règnes de François Ier et de Charles-Quint, par le traité de Lies et Passeries, les habitants des vallées d'Aure, Louron et Barèges (France), et ceux de Gistan, Vielsa, Poertolos, Biau et Broto (Espagne) furent autorisés à commercer librement entre eux, notamment à envoyer réciproquement leurs bestiaux pacager dans leurs montagnes respectives, sans payer autre chose

que la valeur des herbages. En 1725, les habitants de St-Lary adressent des remontrances très respectueuses au roi Très Chrétien, à la suite des vexations dont ils ont été l'objet de la part du Directeur des Salines d'Aragon.

24 janvier 1663 : Jean Canouilhe, premier consul de Saint-Lary se rend à Auch, tant en son nom qu'en celui des autres habitants pour « y prester estant teste neüe, les deux genoux à terre, sans épée, ceinture, espérons ni manteau, tenant les deux mains jointes entre celles de ernau d'Aspe, conseiller du Roy, les foy et hommage, lige et serment de fidélité, que fdoit et est tenu de faire au Roy notre souverain, seigneur Louis XIV » tout habitant du lieu de Saint-Lary, pour jouissance des fiefs des montagnes indivises avec Sailhan.

1691 : la communauté de Saint-Lary envoie aux armées du roi un soldat, dont l'équipement, l'habillement et les frais de route lui coûtent 82 livres 8 sols.

10 septembre 1719 : Les communautés de Saint-Lary et Sailhan se voient forcées, pour subvenir, vu l'entière misère des particuliers, aux tailles et autres impositions royales, de faire vente, pour la somme de 325 livres, pour une durée de six ans, de la forêt de la Piarre, pour l'acquéreur en jouir, pendant ce temps, comme il l'entendra.

1731 : les consuls de Saint-Lary déclarent que le roi heureusement régnant, comme baron de Labarthe et comte de la vallée d'Aure, est le seul seigneur foncier et direct du lieu, avec justice haute, moyenne et basse.

L'exercice en appartient aux juges établis par S.M. à Vignec. Ils contestent toute redevance au seigneur d'Estensan. Ils reconnaissent qu'ils sont obligés de faire garder pendant quarante jours concurremment avec les autres communautés qui composent la Châtellerie de Tramezaygues, le château de ce nom, quand il y aura des prisonniers prévenus de crime capital.

Ils reconnaissent que les 4 vallées doivent au roi, pour abonnement, 941 livres, après quoi ils sont exempts de tous autres charges, tailles, subsides, gabelles etc.

Les consuls et jurés déclarent, en outre, que M. l'Evêque de Comminges et M. l'Archiprêtre d'Aure perçoivent la dime dans le terroi de Saint-Lary, distraction faite du ¼ pour le Saint Curé, sur la grosse de laquelle l'église de Saint-Hilaire prend une pension d'un muid caron (12 coupeaux méteil), et le prieur de Sarrancolin, une de neuf coupeaux orge et neuf coupeaux caron.

1738 : la capitation de la communauté de Saint-Lary atteint 71 livres plus 2 sols par livre. La répartition, devait être faite par les consuls, assistés de 4 habitants, lesquels demeuraient responsables de la levée des taxes. Les prêtres et nobles étaient exempts de la capitation.

1759 : La capitation atteint 78 livres plus 4 sols par livre.

1789 : Avant 1789, la municipalité de Saint-Lary comprenait deux consuls et un vice-consul, élus tous les ans, par les jurés de ladite communauté formant la plus grande et saine partie des habitants. Le collecteur, pour la levée des impositions, était également nommé tous les ans. La communauté comprenait 30 feux allumants et 7 et ½ de saille.

6 mars 1789 : Par délibération en date de ce jour, la communauté réclame, en vertu des privilèges et immunités des pays des 4 vallées, le droit, pour celles-ci, d'envoyer directement un député aux Etats

généraux. Par la même délibération, on décide de ne pas envoyer à la Sénéchaussée d'Auch, où devait avoir lieu l'élection, en attendant qu'il plaise à la justice du roi d'autoriser les 4 vallées à députer directement.

24 mai 1789 : Les consuls et habitants se réunissent à la Mairie, pour nommer les députés chargés de se rendre à Labarthe, pour y porter leur cahier de doléances, dans l'assemblée qui devait s'y tenir le 24 mai.

16 mars 1790 : la contribution patriotique de la communauté produit 429 livres.

14 juillet 1790 : Le jour de la fête de la Fédération, les citoyens de 12 à 80 ans au nombre de 66, réunis à l'église, prêtent leur serment civique, en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution Nouvelle ». En cette occasion, le Maire, Fournier, prononça une allocution, bien sentie, toute pleine de dévouement à la royauté.

18 juillet 17890 : la municipalité comprend les officiers municipaux suivants, élus par les citoyens actifs de la communauté, le Maire, 1^{er} officier Municipal, 2^e officier municipal, le procureur de la commune et 6 notables. La municipalité à la demande du procureur, jugeait les contraventions de police rurale. Le 18 juillet, ce tribunal condamne un Paignard, sujet espagnol, qui avait été surpris par la patrouille, à voler des oignons, pendant la nuit, dans le jardin de Sailhan, à parcourir les rues du village, escorté des soldats de la légion, précédés du Tambour, avec un écriteau devant et un autre derrière portant ces mots « Voleur de jardins ». Paignard fut condamné, en outre, à trois livre d'amende et expulsé du territoire de la communauté.

6 mivose an 2 : à cette date, il fut établi, à Saint-Lary, un atelier de lessivage pour l'exploitation révolutionnaire du salpêtre ; la direction de cet atelier fut confiée au citoyen Bernard Organ de Vielle qui fut autorisé, par le représentant du peuple, à acquérir des les communes de Saint-Lary, Tramezaygues et Aragnouet, tous les objets et matériaux nécessaires au dit atelier, opération très importante pour écraser les tyrans.

18 thermidor an 3 : une bande de 200 blanquillos (soldats espagnols) commandés par un officier, surprennent dès l'aube, les avant portes des chasseurs de montagne p.17